



## Contrat de réservation des mercredis



Ce contrat de réservation est conclu au bénéfice de l'enfant entre la Mairie d'Objat représentée par la Responsable de la structure Mme Céline Brajon et les représentants légaux de l'enfant.  
Ce contrat de réservation prend effet pour les mercredis de la première période scolaire de l'année 2020/2021 à savoir du :

**PERIODE : du mercredi 2 septembre au mercredi 14 octobre 2020**  
(\* mention obligatoire)

- Afin d'organiser au mieux l'accueil de votre enfant, merci de nous faire parvenir votre contrat avant **le mercredi 16 septembre.**
- **Une fois cette date passée, toute réservation fera l'objet d'un entretien avec la responsable de l'ALSH ou son adjointe pour validation dans la limite des places disponibles.**

Je soussigné Monsieur ou Madame.....

Réserve une place pour mon enfant

(nom & prénom\*) : ..... Age\* : .....

à l'Accueil de Loisirs d'OBJAT les jours suivants :

- **Cocher les jours réservés et la case correspondante à la formule choisie dans le tableau ci-dessous**

	Journée complète	½ journée du matin	½ journée de l'après-midi	1/2 journée du matin avec repas	½ journée de l'après-midi avec repas
02/09					
09/09					
16/09					
23/09					
30/09					
07/10					
14/10					

- ✓ Ce contrat de réservation est établi en fonction des besoins des familles.
- ✓ L'accueil se fait sans condition professionnelle des parents, sans condition de fréquentation minimale et fait l'objet d'un contrat de réservation.
- ✓ Le respect de ce contrat permet à l'établissement d'organiser le planning du personnel encadrant et en particulier l'élaboration d'activités destinées aux enfants et entrant dans le projet pédagogique de la structure.

Tout jour réservé fera l'objet d'une facturation sauf pour les motifs suivants :

- Fermeture exceptionnelle (épidémie...)
- Hospitalisation de l'enfant ou maladie de l'enfant (justifier par un certificat médical)

Date et signature des responsables :